

N° : DE/44/8.8/08.03.2021-15

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	39	Absent non représenté :	1
<b>VOTANTS</b>			<b>46</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Augustins à Pernes-les-Fontaines, le 08 mars 2021, après convocation légale reçue le 02 mars 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Dominique DESFOUR, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Carine BLANC-TESTE (pouvoir donné à M. Mario HARELLE), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Guillaume PASCAL (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), M. Raymond PETIT (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

**Etait Absent non représenté :**

M. Patrice DE CAMARET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse au titre du dispositif « Planter 20 000 arbres en Vaucluse »**

Madame Sylviane FERRARO, Vice-Présidente, indique à l'assemblée que le Département de Vaucluse propose aux collectivités un programme d'accompagnement technique et financier intitulé « dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville ». Ce programme est réparti en 2 volets complémentaires : le volet « planter 20 000 arbres en Vaucluse » et le volet « jardins familiaux ».

La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat souhaite répondre à ce dispositif sur le volet « planter 20 000 arbres en Vaucluse ».

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

99\_DE-084-248400293-20210308-08032021\_15

La subvention se fait sous la forme de fourniture et livraison des végétaux prêts à planter. La collectivité doit choisir les arbres ou arbustes dans le catalogue établi par les services du Département. La valeur maximum est plafonnée à 15 000 €, une seule attribution par collectivité par période de 3 ans, et la collectivité doit apporter un autofinancement à hauteur de 20 % du coût du projet.

Les opérations subventionnables sont :

- Plantations et aménagements paysagers d'espaces publics (bâtiments, alignements de voiries, délaissés, parkings, places, squares et jardins publics)
- Plantations de haies (brise-vent, haies composites)
- Revalorisation d'espaces naturels
- Plantations de ripisylves

Il convient que le Conseil Communautaire sollicite l'aide départementale dans le cadre du dispositif « planter 20 000 arbres en Vaucluse », autorise le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental et tout document s'y afférent.

VU le programme d'accompagnement technique et financier du Département de Vaucluse intitulé « dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville »,

**Le Conseil Communautaire,**

**Madame Sylviane FERRARO, Vice-Présidente, entendue,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre du dispositif « planter 20 000 arbres en Vaucluse ».

**AUTORISE** le Président ou en son absence un des Vice-Présidents à signer la convention avec le Conseil Départemental de Vaucluse et tout document s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
**Envoyé le :**  
**Affiché le :**